

Le 27 janvier 2025

Monsieur le Maire du Vésinet

Copies: Madame A. Vicq-Appas, Monsieur B. Mandagaran

Hôtel de Ville - Par porteur

Objet: Projet Centre-Ville

Monsieur le Maire,

Nous vous avons écrit le 22 novembre 2024 pour traiter trois sujets concernant ce projet (copie jointe).

Madame Vicq-Appas nous a répondu en commission d'urbanisme qu'une réunion avec les associations permettrait d'y répondre.

Cette réunion, tenue le 16 décembre 2024, nous a apporté une réponse partielle sur le premier sujet et aucune sur les deux suivants. Nous les reprenons, en y ajoutant un quatrième sur le caractère précipité de l'engagement des travaux.

POINT 1. STATIONNEMENT PLACE DE L'EGLISE :

Le chiffre de moins 35 places indiqué aux commerçants serait justifié par le fait que le stationnement actuel ne serait pas de 150 places mais de 135, en raison de places trop étroites et aussi de l'effet de la mise aux nouvelles normes d'écartement.

Faute de plan précis, ce point est une assertion orale non documentée venant en contradiction avec des chiffres déjà publiés deux fois par la Mairie.

Vous avez indiqué viser 98 places (donc moins 37 selon votre calcul), ce qui ne nous parait pas possible au regard de l'esquisse montrée en séance et que nous avons pu photographier.

Cette incohérence est aggravée par l'absence d'indication d'emplacements pour le stationnement des vélos.

Nous avons cependant noté qu'il y a maintenant un passage entre la place et la rue Thiers, répondant ainsi à la remarque que nous avions faite dans notre courrier.

Ceci améliore la circulation des piétons. En revanche la construction d'un muret, qui nous a été confirmée en séance, introduit un obstacle pour les clients des commerces situés au sud de la place, dont le Monoprix.

Il semble que la Mairie se rende compte du problème de stationnement puisque vous avez indiqué en séance rechercher d'autres places dans les rues avoisinantes, en réduisant un trottoir pour mettre du stationnement en épi, au prix de travaux lourds.

- La préservation du commerce de centre-ville sera compromise du fait de la forte réduction du stationnement place de l'Eglise et dans le reste du centre. (voir plus loin).
- Rappelons que la référence à l'étude de stationnement de juin/juillet 2023 n'est pas valable, compte tenu de sa grave insuffisance.



POINT 2. STATIONNEMENT DANS LES AUTRES SECTEURS DU CENTRE (HORS PLACE DU MARCHE):

Nous indiquions qu'une cinquantaine de places seraient supprimées, dans des emplacements critiques (rue du Maréchal Foch et Place de la Gare du Centre) et que le report sur le parking souterrain était peu probable. D'où le caractère excessif de cette suppression.

Aucune réponse n'a été apportée sur ce point

La vidéo publiée depuis donne des indications, malgré son caractère sommaire : quasiment plus de voitures dans ces zones.

- Nous réitérons notre désaccord avec cette réduction massive du stationnement.
- Nous rappelons qu'un grand nombre de commerçants réalisent une partie significative de leurs ventes avec une clientèle venant de la périphérie du Vésinet et des communes avoisinantes.

POINT 3. CONSEQUENCES DE L'IMPLANTATION D'ACTIVITES DANS LE DESSOUS DE LA PLACE DU MARCHE :

Nous attirions votre attention sur le grave inconvénient dû à une séquence des travaux plutôt étrange : refaire le stationnement sur la place de l'Eglise alors que l'on ne connaît pas les conséquences, importantes, de l'implantation d'une activité nouvelle dans le dessous de la place du Marché. Là aussi aucune réponse.

- > Le bon sens voudrait que l'on :
- attende de voir ce que donne cette nouvelle activité,
- refasse une étude de stationnement, hors périodes de vacances des Vésigondins.
- réalise une enquête approfondie auprès des commerçants sur leur zone de chalandise
- crée une commission de concertation avec les habitants, les associations et les commerçants,
- dialogue avec cette commission à partir de plans précis, accompagnés d'un budget.

POINT 4. PLANNING DES TRAVAUX:

La communication récente sur le site de la Ville indique un début des travaux place de l'Eglise en 2026. Or vous nous avez indiqué en réunion que ceux-ci commenceront mi-juin 2025 par la partie sud de cette place.

Et ceux-ci comprendront nécessairement du génie civil dû au reprofilage de la place.

Cette mise en chantier est précipitée et inacceptable, alors que le projet fait l'objet de nombreuses critiques et que la question du stationnement doit encore évoluer.

En vous remerciant de bien vouloir répondre à ce courrier, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Le Président